

L'ESCLAVAGE REMIS EN CAUSE

■ Présentation de la vidéo	2
Générique	2
Description	2
Principaux thèmes abordés	2
■ Contenus	3
Niveaux, disciplines, compétences	3
Texte de référence	3
Notions	3
Vocabulaire	3
Découpage du film	4
■ Suggestions d'activités	5
Un contexte politique difficile pour rétablir l'abolition de l'esclavage	5
L'influence des abolitionnistes anglais	6
Le mouvement abolitionniste français	6
Les partisans de l'esclavage	6
La loi Mackau	7
■ Fiche élève 1	8
Activité – Expliquer le mouvement abolitionniste sous la monarchie de Juillet	8
■ Fiche élève 2	9
Activité – Définir quel est le progrès des mœurs et des idées	9
■ Corrigé Fiche élève 1	10
■ Corrigé Fiche élève 2	13

Présentation de la vidéo

Générique

Réalisateurs : Didier Roten et François Vivier

Producteurs : Paris : RFO ; La Rochelle : ANEKDOTA Productions, 2009

© RFO/ANEKDOTA Productions, 2009

Durée : 08 min 51 s

Description

Cette série retrace l'histoire de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises. Elle évoque les phases successives, liées à l'histoire de France, qui ont conduit au décret d'abolition impulsé par Victor Schoelcher en 1848. Elle traduit aussi le regard contemporain porté sur cette période à travers la loi Taubira de 2001 et l'institution d'une journée nationale de commémoration de l'esclavage par Jacques Chirac en 2006. Les programmes comportent des scènes de reconstitution jouées par des comédiens en costumes et des entretiens avec des historiens.

L'esclavage remis en cause

Le combat de l'abbé Grégoire se poursuit sur l'ensemble de la première moitié du XIX^e siècle. La Société des amis des Noirs est défunte mais en 1834, des hommes fondent la Société pour l'abolition de l'esclavage, qui se dote d'un organe de presse pour communiquer, à l'élite politique et sociale en particulier, les arguments qui justifient l'abolition de l'esclavage. Deux hommes se détachent dans cette lutte, qui popularisent cet argumentaire, mais dont les divergences peuvent aussi affaiblir leur cause face à un lobby colonial relativement puissant et efficace. Bissette et Schoelcher revendiquent tous deux l'abolition mais les voies choisies ne sont pas les mêmes. Schoelcher finit par se rallier à l'abolition immédiate mais ne réussit pas pour autant à faire fléchir les gouvernements. L'obtention des lois Mackau en 1845 est un pas sérieux dans cette lutte mais encore insuffisant, aux yeux d'hommes et de femmes qui espèrent leur libération définitive.

Principaux thèmes abordés

- Abolition graduelle, abolition immédiate
- La Société française pour l'abolition de l'esclavage
- Les situations économiques et sociales des colonies

Contenus

Niveaux, disciplines, compétences

Niveau/Discipline

Seconde/Histoire: «Thème 5, Révolutions, libertés, nations, à l'aube de l'époque contemporaine: Libertés et nations en France et en Europe dans la première moitié du XIX^e siècle»

Compétences

Établir un contexte historique dans un jeu d'échelles géographiques.

Confronter un lieu et une situation historique.

Utiliser un vocabulaire historique et géographique précis.

Texte de référence

Ministère de l'Éducation nationale, [Enseignement commun – Programme d'enseignement d'histoire-géographie en classe de seconde générale et technologique](#), *Bulletin officiel* [En ligne], bulletin spécial n° 4 du 29 avril 2010.

Notions

- Liberté
- Racisme
- Civilisation

Vocabulaire

- Gens de couleur, sang-mêlé
- Esclavage
- Abolition graduelle, abolition immédiate
- Colonie

L'ESCLAVAGE REMIS EN CAUSE

Découpage du film

00 min 07 s : La poursuite des luttes abolitionnistes

Les efforts des abolitionnistes manquent encore de coordination après la chute de Napoléon. Mais en 1834 est fondée la Société pour l'abolition de l'esclavage, qui milite dans tous les cercles pour favoriser leur cause, avec l'espoir grandissant d'être enfin entendu quand l'un de ses membres, le duc de Broglie, devient le Premier ministre de Louis-Philippe I^{er}. Dans la presse et les couloirs s'entrechoquent les arguments abolitionnistes, mais divergents, de Bissette et Schœlcher, le premier se bat pour une abolition immédiate tandis que le second recommande une abolition graduelle.

03 min 01 s : Colons contre abolitionnistes, les arguments

Les arguments moraux et économiques échangés pendant une dizaine d'années mettent en avant pour les uns les bienfaits de la servitude et l'esclavage comme pilier de la prospérité économique des colonies et de la France, l'inhumanité d'un tel servage et l'incapacité des productions à se moderniser et à devenir réellement compétitive, pour les autres.

05 min 56 s : L'impossible abolition ?

Les lois Mackau représentent une avancée non négligeable dans la lutte pour l'abolition de l'esclavage mais maintiennent tout de même les hommes et les femmes dans une subordination et une attente de plus en plus insupportables.

Suggestions d'activités

Cette vidéo permet d'aborder en classe de seconde la question des « Libertés et nations en France et en Europe dans la première moitié du XIX^e siècle : les abolitions de la traite et de l'esclavage et leur application » du thème 5 du programme d'histoire, « Révolutions, libertés, nations, à l'aube de l'époque contemporaine ».

Un contexte politique difficile pour rétablir l'abolition de l'esclavage

La politique coloniale de Napoléon provoque, au terme de son règne, un véritable repli de l'empire outre-mer : il ne reste à la France dans les Caraïbes, en 1814-1815, que la Martinique et la Guadeloupe. La Restauration ne signifie pas, loin de là, l'abandon de l'esclavage. Mais des voix commencent à se faire entendre pour en réclamer l'abolition. Des voix qui revendiquent une abolition d'abord graduelle plutôt que radicale et immédiate. Dans un contexte pluriel, qu'il faut dresser en toile de fond pour comprendre la difficulté de faire entendre une argumentation qui échoue à convaincre le pouvoir, jusqu'en 1848.

Le régime qui s'installe en France en 1814 naît non seulement de la défaite de Napoléon, mais aussi du rejet de la Révolution. Tous les abolitionnistes rescapés de la période révolutionnaires sont perçus comme des « républicains » et sont rapidement mis hors-jeu par les ultras de la Restauration. Ce qui limite la portée des actions d'hommes comme La Fayette. Seule la voie du gradualisme leur reste ouverte, malgré les critiques qu'ils s'attirent. Il faut garder à l'esprit que les abolitionnistes opèrent sans organisation propre, tandis que le Royaume-Uni exerce une forte pression sur le gouvernement de la France pour que des mesures soient adoptées en faveur de la lutte contre le trafic négrier. Ces deux facteurs, national et international, expliquent les difficultés rencontrées. Comme le rappelle Olivier Pétré-Grenouilleau¹, faire le jeu des demandes britanniques exposerait Louis XVIII puis Charles X aux accusations de trahison nationale, tandis que les négriers tirent à leur profit l'argument selon lequel la poursuite du trafic des Noirs est une œuvre d'expression et de résistance nationale à la perfide Albion. Argument-alibi plutôt que véritable sentiment national, qui laisse cependant entrevoir des liens entre nation et abolition, selon le même auteur.

1. *L'Argent de la traite : milieu négrier, capitalisme et développement : un modèle*, Paris, Aubier, coll. « Historique », 2009.

L'ESCLAVAGE REMIS EN CAUSE

L'influence des abolitionnistes anglais

Nelly Schmidt² met en avant le rôle cependant très conséquent des abolitionnistes anglais à «chaque étape de l'histoire du courant abolitionniste français. Ils participèrent ainsi par l'intermédiaire de Zachary Macaulay à la création du Comité pour l'abolition de la traite, puis de la traite et de l'esclavage, de la Société de la morale chrétienne en 1822, puis en 1834, par la présence de John Scoble et de George Stephen, à la fondation de la Société française pour l'abolition de l'esclavage, qui en était issue». L'historienne cite un long passage écrit par Thomas Clarkson, à l'adresse de François Guizot, où l'Anglais «implore» le Français à œuvrer pour la «Justice», à prendre conscience que «chaque homme, par nature, naît libre, et a droit à son propre corps», une «demande» qui fait résonner les paroles de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Le mouvement abolitionniste français

Des paroles que portent tant bien que mal les abolitionnistes français, dont Nelly Schmidt comme Lawrence C. Jennings soulignent le manque d'organisation et de structure. Au contraire du mouvement anglais, le mouvement français s'apparente davantage à un courant, animé par des personnalités fortes, telles que Bissette ou Schoelcher dans les années 1830 et 1840, mais sans relais assez puissants, dans les réseaux au pouvoir comme dans la population. Difficile d'agir, ainsi, pour la Société de la morale chrétienne, qui intervient dans de nombreux domaines, dont la réforme carcérale où elle se montre très entreprenante, comme pour la Société française pour l'abolition, dont un des présidents les plus éminents, le duc de Broglie, devient le président du Conseil royal, le Premier ministre de la France, sans pour autant conserver sa position abolitionniste une fois au pouvoir. Dépourvus de relais efficaces dans la population, les abolitionnistes se privent d'un soutien populaire qui aurait pu renforcer leur travail auprès de la monarchie comme des colons.

Les partisans de l'esclavage

Ces derniers développent un argumentaire fondé sur l'utilité économique et l'incapacité intellectuelle et morale des esclaves, qui ne peuvent connaître une autre condition, au

2. Elle a notamment organisé avec Marcel Dorigny et Marie-Hélène Dumeste l'exposition « Traite négrière, esclavage, abolitions. Mémoire et Histoire ». Exposition en ligne : <http://www.comite-memoire-esclavage.fr/inventaire/index.html>. « Elle aborde sous forme de 34 panneaux, les déportations par la traite vers les colonies françaises des Caraïbes-Amériques et de l'océan Indien, le système esclavagiste et la longue marche qui mène à leurs abolitions. », CRDP d'Aquitaine.

HISTOIRE DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

L'ESCLAVAGE REMIS EN CAUSE

péril, sinon, de la nation française et de ses intérêts. La situation dans les colonies évolue en même temps que les conditions économiques, selon les termes de Frédéric Régent³. Là, la population se répartit en trois catégories: esclaves, libres de couleur et colons blancs. Selon le même auteur, les libres de couleur comptent plus de 7000 individus en Guadeloupe en 1814, par exemple. Leur nombre s'élève dans les trente années suivantes, et dans le même temps, leur situation économique s'améliore considérablement. Ainsi, en 1835, toujours en Guadeloupe, ils possèdent 10000 esclaves et trois ans plus tard, 11% des terres. Mais leur situation juridique n'évolue pas à la même aune. Certes, des mesures assouplissent les contraintes qui leur sont encore imposées. Mais l'affaire Bissette, dans les années 1820, « marque le divorce entre les colons blancs et les libres de couleur. Désormais, les libres de couleur vont lutter avec les esclaves pour l'abolition de l'esclavage » (Frédéric Régent).

La loi Mackau

L'avènement de la monarchie de Juillet renforce les espoirs des abolitionnistes, mais une décennie plus tard, le régime se montre plus conservateur et n'opte pas davantage pour une abolition radicale. Devant les interpellations au parlement, la monarchie décide l'installation d'une commission, dont les travaux débouchent sur la loi Mackau. En juillet 1845, cette loi est votée, qui offre aux esclaves la possibilité de se racheter, de posséder des biens, mais les planteurs ne l'appliquent pas. Elle reste lettre morte, sans le soutien d'un gouvernement qui exploite les divisions entre les membres de la commission. Devant cet échec patent, Schoelcher et Bissette redoublent de vigueur pour obtenir l'abolition immédiate de l'esclavage. Il semble alors que seule une révolution peut satisfaire cette demande...

3. *La France et ses esclaves : de la colonisation aux abolitions (1620-1848)*, Paris, Grasset, coll. « Essai », 2007.

Fiche élève 1

Histoire/Seconde

Objectifs

- Décrire une situation historique.
- Mettre en relation des faits et des événements de nature différente.
- Acquérir des repères historiques précis.

Activité – Expliquer le mouvement abolitionniste sous la monarchie de Juillet

1. Comment s'organise le mouvement abolitionniste ?

2. Quelles sont ses principales figures ?

3. En quoi s'inscrit-il dans un mouvement international ?

Fiche élève 2

Histoire/Seconde

Objectifs

- Décrire une situation historique.
- Mettre en relation des faits et des événements de nature différente.
- Acquérir des repères historiques précis.

Activité – Définir quel est le progrès des mœurs et des idées

1. Quelle est la situation coloniale ?

2. Quel est le discours des partisans de l'esclavage ?

3. Quels arguments favorisent les premières mesures anti-esclavagistes ?

Corrigé Fiche élève 1

Activité – Expliquer le mouvement abolitionniste sous la monarchie de Juillet

1. À la suite de Patricia Motylewski⁴, relevons que la Société française pour l'abolition de l'esclavage, fondée en 1834, est la quatrième société depuis 1788 à lutter contre l'esclavage et pour son abolition. Ce mouvement s'inscrit dans une société de notables, où « l'abolitionnisme se concilie avec toute sorte d'idéologies » (Francis Arzalier), catholique ou protestante par exemple (Philippe Vigier). Il ne s'agit pas d'un mouvement structuré, mais qui se donne pour rôle d'informer, de préparer et de convaincre sociétés coloniale et métropolitaine qu'une étape doit être franchie, vers l'abolition de l'esclavage. La pratique d'une sociabilité, le recours à tous les réseaux, des personnalités aussi marquantes que Victor Schoelcher, une presse qui sous la monarchie de Juillet connaît un essor non négligeable, tels sont les outils des abolitionnistes français pour armer leur cause. Un combat qui se veut pacifique, qui refuse toute violence et refuse de considérer que les esclaves peuvent se libérer de leurs chaînes à l'issue d'une insurrection.

2. Nombreuses sont les figures qui marquent le mouvement abolitionniste. Retenons deux d'entre elles : le duc de Broglie, Cyrille Bisette, et Victor Schoelcher.

Cyrille Bisette est accusé d'avoir publié en 1823 une brochure, *De la situation des gens de couleur libres aux Antilles françaises*, qui lui vaut une condamnation aux travaux forcés puis à l'exil (Oruno D. Lara) l'année suivante. Mulâtre, époux de la demi-sœur de Joséphine, le libelle qu'il a au moins distribué contient des attaques violentes contre l'esclavagisme. Ce qui devient l'affaire Bisette renvoie plus nettement encore les libres de couleur aux côtés des esclaves pour dénoncer la servitude et exiger, immédiatement, l'abolition définitive de l'esclavage.

Comment ne pas écouter Aimé Césaire présenter Victor Schoelcher ?

« Qui était ce Victor Schoelcher ?

Un de ces grands honnêtes hommes que l'on rencontre de loin en loin dans les allées de l'histoire. Un homme à principes, certainement ; d'aucuns diront à marottes. Un logicien à coup sûr. Un émotif aussi, à n'en pas douter, qui ne pardonnera jamais à l'esclavage de s'être jeté au travers de sa route, quelque part du côté de La Nouvelle-Orléans ou de La Havane ; un homme de culture, de

4. In *La Société française pour l'abolition de l'esclavage (1834-1850)*, Paris, L'Harmattan, 1998.

HISTOIRE DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

L'ESCLAVAGE REMIS EN CAUSE

probité scrupuleuse, de courage tranquille, qui eut une sorte de génie : celui de la conscience morale. »

Un « homme de principe », qui s'inscrit dans la lignée révolutionnaire, membre d'une loge maçonnique et de la Société des amis des Noirs, qu'il dépasse par le radicalisme de sa volonté et de son combat, l'abolition de l'esclavage. Un « émotif », qui reste sensible aux conditions faites aux Noirs, qu'il découvre à l'occasion de deux voyages, en Louisiane entre autres en 1829-1830, et dans les Antilles françaises par ailleurs dix ans plus tard. « Homme de culture », il est musicologue, critique d'art et écrivain, dont les productions littéraires partagent un même point commun, un même principe, la dignité humaine, que l'esclavage bafoue et qu'il se fait un devoir moral, et politique, de faire disparaître, d'abord progressivement, comme bien d'autres en son temps, Cyrille Bisette excepté, enfin définitivement et complètement, au point de signer le 27 avril le décret qui met un terme à la servitude sur le territoire de la République française.

3. Les « voisins » dont il est question dans la vidéo, ne sont autres que les voisins anglais, dont le mouvement abolitionniste plonge ses racines au début du XVIII^e siècle, quand des Quakers commencent à diffuser leur opposition à l'esclavage. Quelques décennies plus tard, un solide réseau est en place, qui s'inspire et se galvanise des idéaux portés par la Révolution française, dans ses « Droits de l'Homme », notamment (James Walvin – spécialiste anglophone des questions liées à la traite et à l'esclavage). En 1787, une Société pour l'abolition de la traite négrière est fondée, fondation à laquelle participent Brissot et Clavière, deux des fondateurs de la Société française des amis des Noirs. Il faut cependant vingt ans avant que le mouvement abolitionniste obtienne son premier succès : en 1807, la traite est interdite par l'Angleterre. La peur d'une contagion de l'insurrection noire à Saint-Domingue dans toutes les îles possédées par les Anglais ralentit le mouvement, mais n'empêche pas ce premier résultat. Désormais, les Anglais se placent à la tête de ces mesures, grâce à des hommes et des femmes aux personnalités morales et religieuses irréprochables. James Walvin remarque que la propagande abolitionniste divise le monde en deux catégories, le Bien, incarné par ces personnalités morales, et le Mal, qui englobe les colons esclavagistes. Cette dimension morale et religieuse se renforce avec la conversion de plus en plus nombreuse dans les années 1820 des esclaves noirs au christianisme, ce qui permet à ces derniers de former un groupe plus homogène et de tisser des liens plus étroits avec les Anglais. Dès lors, la persécution et les mauvais traitements ne concernent plus seulement des esclaves chrétiens, mais des Noirs chrétiens, qui ne peuvent souffrir de vivre privés de liberté. Il ne faut pas négliger d'autres acceptations de la notion de liberté,

HISTOIRE DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

L'ESCLAVAGE REMIS EN CAUSE

au cœur de l'économie et de l'expansion anglaise, fondée sur le libre-échange et la libre circulation. Dans cette perspective plurielle, les jours de l'esclavage sont comptés. L'Angleterre donne l'exemple : entre 1833 et 1838, l'esclavage est complètement et définitivement aboli.

Corrigé Fiche élève 2

Activité – Définir quel est le progrès des mœurs et des idées

1. Si la France en 1815 recouvre une partie de ses colonies, l'économie d'habitation est en crise: toutes les productions de café, de cacao et de coton s'effondrent. Par exemple, en Guyane, les exportations de coton sont divisées par huit entre 1835 et 1848 (Frédéric Régent). Causes naturelles et causes économiques entretiennent cette situation, quand l'économie sucrière entreprend, peu à peu, sa modernisation, par l'implantation de machines et d'usines. Mais ces installations sont gourmandes en main-d'œuvre, que l'interdiction de la traite ne permet pas de renouveler. L'économie sucrière traverse à son tour une grave crise économique, face à des sucreries européennes plus modernes. Dans ce contexte, les colons font appel à la main-d'œuvre indienne, ainsi à La Réunion, et plus généralement à la métropole, pour obtenir protection et débouchés. Dans la même période, le nombre d'affranchissement augmente fortement, au point de faire des libres de couleur une force politique et économique influente dans l'émancipation des Noirs.

2. Toute la question de l'émancipation achoppe sur le problème de l'indemnité des maîtres et des esclaves. L'émancipation est perçue pour les partisans de l'esclavage, comme la ruine des planteurs et des plantations. À l'opposé, des arguments économistes sont peu à peu construits pour souligner le coût exorbitant que représente le maintien de la servitude: il faut entretenir sur place une armée, dans les colonies, par crainte de désordres et de violence; la mortalité des esclaves est telle que la main-d'œuvre n'est pas évidente à remplacer; l'économie de plantation ne se modernise que lentement, et doit bénéficier de mesures protectionnistes pour rendre encore attractif le sucre colonial. Le débat s'est donc déplacé, de considérations morales et humanitaires au XVIII^e siècle, à des considérations économiques au XIX^e siècle, sans que jamais la monarchie de Juillet ose prendre une mesure courageuse, tant elle est étreinte par les puissants réseaux coloniaux.

3. Installée en France en juillet 1830, la monarchie de Louis-Philippe I^{er} n'a pas satisfait tous les espoirs. Il faut attendre quinze ans avant que les premières lois en faveur de la lutte contre l'esclavage voient enfin le jour. Pourtant, dès 1834, le mouvement abolitionniste s'est organisé en une Société française pour l'abolition de l'esclavage. En 1835, le duc de Broglie préside la société et la même année, devient Premier ministre de Louis-Philippe I^{er}. Soit également deux ans après l'abolition de l'esclavage décidée en Angleterre. Les partisans de l'abolition voient dans cette nomination une occasion de

HISTOIRE DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

L'ESCLAVAGE REMIS EN CAUSE

concrétiser enfin leurs espérances. D'autant plus que le duc s'est prononcé auparavant pour l'émancipation des Noirs. Las ! Amené à prendre la parole pour répondre à des questions posées à l'assemblée, le duc répond qu'il ne peut plus seulement s'exprimer comme membre de la Société mais en qualité de Premier ministre. Aucune décision contraire aux intérêts des lobbys coloniaux et des acteurs de la traite négrière n'est prise. Mais les combats ne se relâchent pas. Victor Schoelcher, après deux voyages en Amérique du Nord d'une part (1829-1830) et dans les Caraïbes, notamment dans les Antilles françaises d'autre part (1840-1841), se fait un ardent militant de la cause noire, mais ne propose l'abolition immédiate et non graduelle qu'à partir de 1842.

Le mouvement abolitionniste rencontre l'adhésion de l'opposition républicaine à la monarchie de Juillet, au point de s'y fondre. Les luttes ne sont pas totalement inutiles, mais n'atteignent pas les objectifs assignés. La loi Mackau obtenue le 18 juillet 1845, accorde un certain statut juridique aux esclaves noirs, leur offre la possibilité de se racheter auprès de leur maître, moyennant un accord « amiable » autour d'une somme. Ce qui ne le libère pas de l'obligation de travailler pour son maître dans les cinq ans qui suivent sa libération (Frédéric Régent).

*Vous trouverez une sélection de ressources complémentaires
(bibliographie, sitographie...) dans la fiche de présentation de la vidéo
sur lesite.tv*